RIVE NEUVE



FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE SON ENTREPRISE

2023

Les solutions de financement proposées par l'ADEME, la BPI et la Région SUD

Groupe RIVE NEUVE - 19 quai Rive Neuve 13007 Marseille 04 84 49 64 67 - www.riveneuve.eu



AU SOMMAIRE

INTRODUCTION

DES AIDES POUR FINANCER SA TRANSITION 01

AIDES BPI France

- Les diagnostics
- Aide au recrutement lié à la transition écologique

AIDES DE L'ADEME

- Des aides pour mettre en place des projets environnementaux
- Des aides pour l'écoconception, le réemploi et le recyclage
- Aide à destination des professionnels du tourisme

AIDES DE LA RÉGION SUD

- CEDRE premier pas
- CEDRE Ambition
- CEDRE Investissements

DES PRÊTS POUR FINANCER SA TRANSITION 02

PRÊTS VERTS BPI

- Le prêt action climat
- Le prêt vert

LE PRÊT VERT DE L'ADEME

AUTRES DISPOSITIFS 03

À RETENIR !



INTRODUCTION

Aujourd'hui, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à souhaiter développer leurs démarches RSE et 88% des salariés estiment que la transition écologique est un sujet important (CSA pour LinkedIn et l'ADEME). Cependant, même si leur volonté est de plus en plus affirmée, le budget demeure très souvent un frein pour passer à l'action. Pourtant des solutions de financements existent et se développent sur les territoires, à destination des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.

Le Groupe Rive Neuve a rédigé ce livre blanc dans le but de répertorier les dispositifs proposés par l'ADEME, BPI France et la Région SUD, à même de soutenir financièrement les entreprises qui souhaitent entamer ou pérenniser leur transition.

Mais qui sont l'**ADEME** et **BPI France** ?

bpifrance

BPI est une banque d'investissements qui finance l'entreprenariat responsable. L'objectif ? Être "l'accélérateur de la croissance durable". La BPI propose donc des aides, des prêts et des conseils précieux pour que les entreprises puissent s'engager en faveur de la transition écologique et sociale.

ADEME

L'ADEME est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, aussi connue comme l'Agence de la transition écologique. C'est un établissement public, qui propose des aides à l'échelle nationale et en région. Son objectif ? Favoriser la transition énergétique et écologique.

Prêt à vous lancer ? Découvrez quelle offre est faire pour vous grâce à notre livre blanc



1

LES AIDES POUR FINANCER SA TRANSITION

1. LES AIDES bpifrance

Les diagnostics

Le Diagnostic Impact

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux start-ups et PME de tous secteurs, qui souhaitent mettre en place une stratégie RSE.

👉 Concrètement...
Des experts référencés par BPI conseillent l'entreprise pendant 5 jours. Ils dressent un tableau des enjeux prioritaires de l'entreprise, des effets de ces enjeux, analysent le modèle d'affaires de l'entreprise et ses impacts sur les parties prenantes et l' environnement. Les experts conseillent aussi sur la priorisation des enjeux RSE identifiés, sur les risques et opportunités pour l'entreprise. En bref : Ils guident l'entreprise quant à la mise en place d'une feuille de route RSE adéquate.

👉 Combien ça coûte ?
2 500€ pour l'entreprise, au lieu de 5 000€ (prise en charge de 2 500€ par BPI). Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Groupe Rive Neuve, expert référencé BPI, ou cliquer ici.

Le DIAG Décarbon'Action

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux PME et ETI, de tous les secteurs d'activité, qui n'ont jamais fait de bilan carbone et qui comptent moins de 500 collaborateurs.

👉 Concrètement...
Des experts référencés vont mesurer le bilan carbone de l'entreprise (scope 1,2 et 3), aider à l'élaboration d'un plan de transition, et conseiller et accompagner dans le déploiement de la démarche.

👉 Combien ça coûte ?
4 000€ pour les entreprises de moins de 250 collaborateurs, et 6 000€ pour celles comptant entre 250 et 500 collaborateurs. L'accompagnement dure 12 jours, répartis sur plusieurs mois. Le diagnostic Décarbon'Action est co-financé par BPI et de l'ADEME, en partenariat avec l'Association Bilan Carbone. Pour plus d'informations, c'est ici ou en contactant le Groupe Rive Neuve.

1 LES AIDES POUR FINANCER SA TRANSITION

Le DIAG Éco-conception

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux PME de moins de 250 collaborateurs n'excédant pas 50M€ de chiffre d'affaires qui veulent améliorer leur performance environnementale.

👉 Concrètement...
C'est une mission de conseil qui permet l'analyse de la situation énergétique de l'entreprise, la sensibilisation des parties prenantes internes, une évaluation basée sur l'Analyse de Cycle de Vie (ACV), la formation d'un référent et la préparation d'une démarche d'action.

👉 Combien ça coûte ?
5 400€ aux entreprises jusqu'à 49 collaborateurs dont le CA est inférieur à 10M€, et 7 200€ pour les entreprises de 50 à 250 collaborateurs dont le CA est inférieur à 50M€, ou dont le bilan total est inférieur à 43M€. Valeur du DIAG avant les subventions de BPI et de l'ADEME : 18 000€. Pour plus de détail, cliquez ici.

Aide au recrutement lié à la transition écologique

VTE Vert : Volontariat Territorial en Entreprise Vert

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux TPE, PME et ETI qui ont recruté des jeunes talents œuvrant à la transition écologique.

👉 Concrètement...
C'est une subvention versée aux entreprises qui ont recruté des jeunes pour des missions en lien avec la transition écologique et énergétique. Ils doivent être en contrat de travail, d'un niveau BAC+3 minimum, diplômés depuis moins de 2 ans, avoir rejoint l'entreprise pour au moins un an (ou 10 mois dans le cas de contrat d'apprentissage/professionnalisation).

👉 Quel montant ?
L'employeur bénéficie d'une aide jusqu'à 12 000€ (plafonnée à 50% des dépenses) par jeune répondant aux critères (max 5 par entreprise).
Le Volontariat Territorial en Entreprise Vert est proposé par **BPI sous le financement de l'ADEME et de l'Etat, dans** le cadre du Plan de Relance et #1 jeune#1solution. Si vous souhaitez en savoir plus, cliquez ici.



2. LES AIDES DE ADEME

Aides à la réalisation de projets environnementaux

Aide à la réalisation - Mise en œuvre de projets environnementaux

👉 À qui s'adresse-t-elle ?
Aux TPE, PME et GE, qu'importe leur secteur d'activité et leur niveau de maturité en termes de RSE. Elle est notamment à destination des projets d'investissements.

👉 Concrètement,
Cette aide est une subvention, ou une avance à rembourser, qui peut être allouée aux projets de dépollution, de protection de l'environnement, de transition énergétique.... Elle peut être obtenue qu'importe le stade de développement de la démarche RSE.

👉 Quel montant ?
Le montant versé varie selon la taille, l'activité économique de l'entreprise, mais aussi sa localisation géographique (Métropole, DOM-COM, Corse, Zones AFR). Pour en savoir plus, c'est ici.

Aide à la réalisation - études de diagnostic et d'accompagnement de projets

👉 À qui s'adresse-t-elle ?
Aux TPE, PME et GE de tous secteurs qui souhaitent réaliser des études en amont de projets environnementaux.

👉 Concrètement,
L'aide intervient sur deux niveaux : le diagnostic et l'accompagnement. Les études de diagnostic permettent d'orienter les choix en matière de projets environnementaux, là où l'accompagnement permet un suivi une fois les projets lancés.

👉 Quel montant ?
Le plafond est fixé à 50 000 € pour les études de diagnostic, et 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet. La subvention accordée varie selon la taille de l'entreprise : 70% pour les petites entreprises, 60% pour les moyennes entreprises, et 50% pour les grandes entreprises. Pour en savoir plus, cliquez ici.



1 LES AIDES POUR FINANCER SA TRANSITION

Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement

👉 À qui s'adresse-t-elle ?
Aux entreprises, établissements publics, collectivités, fondations et associations, et/ou aux représentants et conseillers des organisations citées qui souhaitent favoriser l'émergence de nouveaux comportements quant à l'environnement.

👉 Concrètement,
Ce sont des ateliers de sensibilisation et de formation, des actions de communication ou tout autre forme pertinente d'action qui permet l'évolution des mentalités et des comportements, ou qui permet d'éclairer sur les achats et investissements responsables. Elle peut aussi prendre la forme d'une subvention pour investir dans les équipements pédagogiques nécessaires à ce changement.

👉 Quel montant ?
50% du montant est couvert dans le cas d'investissements dans les équipements pédagogiques avec un plafond de 40 000€ et 70% dans le cadre d'ateliers et actions de communication. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Aides pour l'éco-conception, le réemploi et le recyclage

Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation d'objets ou matériaux

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux entreprises, collectivités, associations... qui œuvrent à l'économie circulaire.

👉 Concrètement,
C'est une aide financière qui permet d'acheter des équipements de réemploi, réparation et réutilisation d'objets ou de matériaux.

👉 Quel montant ?
L'aide est plafonnée à 300 000€, et varie selon les cas (Métropole, Corse, Outre-mer...) et selon le projet. Pour plus d'informations, cliquez ici.

Études d'écoconception des produits et des services

👉 À qui s'adresse-t-elles?
Aux entreprises de secteurs variés, mais notamment celles de la mode durable, du numérique, de l'agro-alimentaire ou alimentaire, qui veulent améliorer la performance environnementale de leurs produits.
Pour les PME, le programme est porté par BPI : c'est le **Diag' Ecoconception**.

👉 Concrètement,
C'est une aide au diagnostic ET une aide financière, qui permet aux entreprises d'entamer des projets d'écoconception, d'obtenir l'Ecolabel, mais aussi d'être accompagnées dans l'identification des opportunités d'optimisation et la mise en place de démarches responsables.

👉 Quel montant ?
L'aide dépend de la taille de l'entreprise et varie entre 50% et 70% du montant déboursé. Elle est plafonnée à 150 000€ soit 50 000€ pour le diagnostic et 100 000€ pour la mise en œuvre.
Pour plus d'informations, cliquez ici.

Études pour le réemploi, réparation et réutilisation d'objets ou matériaux

👉 À qui s'adresse-t-elles ?
Aux entreprises de recyclage des déchets, de toutes tailles, qui souhaitent optimiser leur fonctionnement.

👉 Concrètement,
Il s'agit de financer une étude pour identifier les besoins des entreprises de recyclage (équipement plus moderne, nouvelle installation…). Notons que les projets de recyclage de plastique, textiles, métaux et déchets du second-œuvre non inertes sont prioritaires.

👉 Quel montant ?
L'aide varie de 50 à 70 % selon l'activité du demandeur, dans une limite de 50 000€ à 100 000€. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Aide à destination des professionnels du tourisme



Fonds Tourisme Durable - Restaurateurs & hébergeurs, accélérez votre transition écologique

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux TPE et PME du secteur de la restauration et de l'hébergement touristique situées en zones rurales qui souhaitent engager une transition écologique.

👉 Concrètement,
Ces aides tendent à limiter et gérer les coûts liés à l'énergie, l'eau, les déchets, les transports ; à favoriser l'activité locale (circuits courts, coopération entre acteurs du tourisme et producteurs locaux) ; être accompagné et formé sur l'engagement environnemental, et communiquer sur celui-ci.

👉 Quel montant ?
Ce fonds est composé d'aides d'au moins 5 000€, et peut aller jusqu'à 200 000€. Pour plus d'informations, cliquez ici.



3. LES AIDES DE LA RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Le dispositif CEDRE

Mis en place par la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur, ce dispositif propose des solutions de financement pour la transition environnementale et sociale des entreprises situées en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

CEDRE PREMIER PAS

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux entreprises de la région dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5M€, et qui souhaitent mettre en place leurs premières actions de transition écologique en étant guidées par des experts.

👉 Concrètement,
C'est une aide qui finance les conseils et l'accompagnement par des experts de la transition écologique. Après CEDRE Premiers pas, il y a la possibilité de bénéficier du dispositif CEDRE Investissement, expliqué ci-dessous.

👉 Quel montant ?
C'est une subvention de 3 000€. Rive Neuve est un expert référencé de ce dispositif. Si vous avez des questions, vous pouvez nous écrire ici. Sinon, vous pouvez obtenir des informations ici.

CEDRE AMBITION

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux entreprises de la région qui comptent au moins 250 collaborateurs, et qui souhaitent mettre en place une démarche RSE ambitieuse.

👉 Concrètement,
Des experts vont analyser et identifier les défis et opportunités pour l'entreprise en termes de transition environnementale, et mettre en place d'une démarche ambitieuse et pérenne. Cette démarche dure 3 ans, et peut être suivie d'un accompagnement personnalisé, et rejoindre CEDRE Investissements.

👉 Quel montant ?
C'est une subvention de 9 500€ qui vise à financer l'accompagnement d'entreprises par des experts référencés.
Pour plus d'information sur le dispositif CEDRE Ambition, cliquez ici.

CEDRE INVESTISSEMENTS

👉 À qui s'adresse-t-il?
Aux entreprises ayant bénéficié de CEDRE Premiers pas ou CEDRE Ambition.

👉 Concrètement,
C'est une subvention d'investissement qui permet d'aller encore plus loin dans la démarche de transition écologique.

👉 Quel montant?
De 7 000€ à 10 000€ pour les entreprises ayant suivi le programme Premiers pas, et 10 000€ à 100 000€ pour celles ayant participé au programme Ambition. Pour en savoir plus, cliquez ici.



2

LES PRÊTS POUR FINANCER SA TRANSITION

LES PRÊTS VERTS bpifrance

Les prêts “verts” proposés par BPI sont en phase avec le plan de relance européen “NextGenerationEU”. Ils visent à favoriser la transition énergétique et écologique.

Le prêt Action Climat

👉 **À qui s’adresse-t-il ?**
Aux TPE et PME (métropole et DOM) de moins de 50 collaborateurs (sauf entrepreneurs et entreprises individuelles), et de plus de 3 ans (et bilan de 24 mois).

👉 **Concrètement,**
C’est un prêt qui permet de mettre en place la transition écologique et énergétique, sur une période de 3, 5 ou 7 ans.

👉 **Quel montant ?**
Une aide de 10 000 € à 75 000 € sur 3, 5 ou 7 ans avec une période de différé d’amortissement respectivement de 9 mois, 1 an ou 2 ans. Pour plus d’informations, cliquez ici.

Le prêt vert

👉 **À qui s’adresse-t-il ?**
Aux PME et ETI indépendantes de plus de 3 ans.

👉 **Concrètement,**
L’objectif de ce prêt est de financer la mise en œuvre de projets de transition écologique et énergétique, notamment pour les entreprises du secteur de la transition écologique. Il est proposé dans le cadre du plan de France Relance.

👉 **Quel montant ?**
Les prêts s’étale de 50 000€ à 5 000 000€ (le montant doit être inférieur ou égal aux fonds propres de l’entreprise), sur une période de 2 à 10 ans. Pour plus d’information, cliquez ici.

LE PRÊT VERT ADEME

Le prêt vert

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux entreprises ayant bénéficié d'un Diag Eco-flux (programme BPI pour la réduction de la consommation d'énergie, déchets et eau) ou d'une aide de l'ADEME ces trois dernières années.

👉 Concrètement,
Ce prêt permet de financer des projets d'amélioration de performance énergétique, de décarbonation, de recyclage... Et s'étend sur de 2 à 10 ans, avec jusqu'à 2 ans de période de différé d'amortissement.

👉 Quel montant ?
10 000€ à 100 000€ selon la longueur du prêt et les projets. Pour en savoir plus, cliquez ici.



3

AUTRES DISPOSITIFS



Tremplin pour la transition écologique des PME

👉 À qui s'adresse-t-il ?
Aux TPE et PME (sauf auto-entrepreneurs).

👉 Concrètement...
C'est un programme de financement d'investissement proposé par l'ADEME plus rapide que les autres, qui procure également aux entreprises les études dont elles ont besoin pour mettre en place une transition écologique (études sur le climat, l'éco-conception, l'économie circulaire, la gestion des déchets, la rénovation de bâtiments industriels et agricoles...). Pour plus d'informations, cliquez ici.

Diffusion de l'expertise ADEME

👉 À qui s'adresse-t-il ?
À toutes les entreprises.

👉 Concrètement...
L'ADEME propose de transmettre les connaissances de ses experts à toutes les entreprises. Elles peuvent accéder aux guides techniques et méthodologiques, aux retours d'expérience d'entreprise, aux études et aux documents chiffrés publiés par l'ADEME. Cliquez ici pour plus d'informations.



Ce qu'il faut retenir !

Les diagnostics bpifrance

Lequel correspond à votre entreprise ?

START-UP

PME

ETI

< 500 COLLABORATEURS

< 250 COLLABORATEURS ET CA < 50M€

JE N'AI JAMAIS FAIT DE BILAN CARBONE

DIAGNOSTIC IMPACT

Coût : 2500€
Mise en place d'une feuille de route RSE adéquate après identification opportunités pour l'entreprise

DIAG ECOCONCEPTION

Coût : 5 400€ à 7 200€
Analyse énergétique, sensibilisation des parties prenantes internes, évaluation ACV, formation d'un référent, préparation d'une démarche d'action

DIAG DECARBON'ACTION

Coût : 4 000€ à 6 000€
Mesurer ses émissions GES, mettre en place une démarche de transition en étant accompagné par un expert

Aides pour l'éco-conception, le réemploi et le recyclage ADEME

ENTREPRISES

DE RECYCLAGE DE DÉCHETS

ÉTUDES POUR LE RÉEMPLOI, RÉPARATION ET RÉUTILISATION D'OBJETS OU MATÉRIAUX

Aide de 50% à 70% des dépenses selon l'activité de l'entreprise

TOUS DOMAINES D'ACTIVITÉ HORS PME

ÉTUDES D'ÉCOCONCEPTION DES PRODUITS ET DES SERVICES

Aides de 50% à 70% du montant déboursé par l'entreprise selon conditions

ORGANISATIONS QUI OEUVRENT À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

J'AI BESOIN DE M'ÉQUIPER

AIDE AU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS

de réemploi, réparation et réutilisation d'objets ou matériaux.

plafonnée à 300 000€ et varie selon les conditions

Aides à la réalisation de projets environnementaux ADEME

ENTREPRISES

J'AI BESOIN D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN SUIVI

ÉTUDES DE DIAGNOSTIC ET D'ACCOMPAGNEMENT

Plafond de 50 000 € pour le diagnostic, et 100 000 € les études, selon la taille de l'entreprise

J'AI BESOIN D'AIDE DANS LA MISE EN PLACE D'UN PROJET

MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Montant variable selon l'activité de l'entreprise, sa situation géographique, sa taille

TOUS TYPES D'ORGANISATIONS

JE SOUHAITE SENSIBILISER ET FORMER MES PARTIES PRENANTES

AIDE AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

50 à 70% du prix couvert selon la nature de l'investissement réalisé

Aide pour les professionnels du tourisme ADEME

TPE — **PME**

RESTAURATION ET/OU HÉBERGEMENT

FONDS TOURISME DURABLE

5 000€ à 200 000€ pour accélérer la transition écologique dans le domaine du tourisme

Aide au recrutement bpifrance

TPE — **PME** — **ETI**

JE SOUHAITE RECRUTER DES JEUNES DIPLÔMÉS POUR DES MISSIONS EN LIEN AVEC LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE VERT

12 000€ (plafonnée à 50% des dépenses) par jeune répondant aux critères (max 5 par entreprise

Les aides

Quel programme CEDRE pour votre entreprise ?

JE SUIS UNE ENTRPRISE EN PACA

CA < 5M€

JE SUIS DÉBUTANT EN RSE

CEDRE PREMIERS PAS

Subvention de 3 000€ pour financer le conseil et l'accompagnement d'experts

> 250 COLLABORATEURS

JE SOUHAITE M'ENGAGER SUR 3 ANS

CEDRE AMBITION

Subvention de 9 500€ pour financer le conseil et l'accompagnement d'experts pendant 3 ans

J'AI DÉJÀ BÉNÉFICIÉ D'UN PROGRAMME CEDRE

CEDRE INVESTISSEMENTS

7 000€ à 10 000€ pour celles ayant participé à Premiers pas

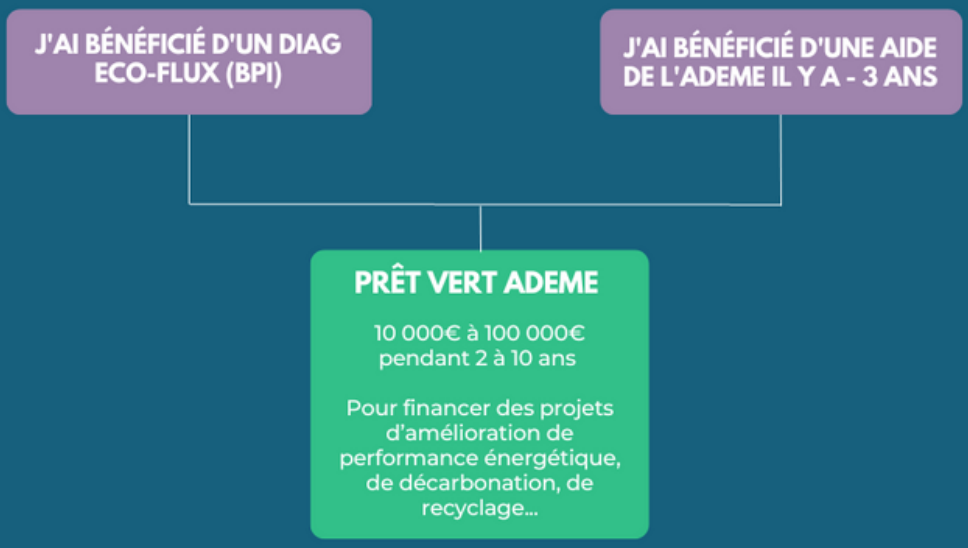
10 000€ à 100 000€ pour celles ayant participé à Ambition

Les prêts pour la transition écologique

bpifrance



Le prêt vert ADEME



Votre entreprise est située en PACA ?

Participez au premier baromètre RSE du territoire **avant le 15 mars** et recevez les résultats en avant première !



Besoin de renseignements ? Contactez nous !

Groupe RIVE NEUVE
04 84 49 64 67
contact@riveneuve.eu
www.riveneuve.eu